

---

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS**

---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du conseil d'administration****SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024****L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DIX-HUIT DECEMBRE,**

à 18h30, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

**Etaient présents :** Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Anthony GUIDAULT, Benoît AKKAOUI, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Philippe BOURGETEAU, Marie-Claire LUCAS, Charles de MONTFERRAND

**Etaient excusés :** Christophe BÉCHU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON, Céline VERON

**OBJET : Adhésion à l'association Marcelle MENET**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération du 15 novembre 2023 n° DEL 2023-122, le CCAS a convenu de verser une cotisation annuelle (du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août) de 10 € correspondant au tarif d'adhésion du Centre Marcelle Menet. Cette adhésion offre au CCAS la possibilité d'accéder à des prêts de salles et de matériel et concourt au soutien financier de l'association.

La présente délibération propose de renouveler l'adhésion jusqu'au 31 août 2025.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal - Chapitre 011 – Charge à caractère général – imputation 6281 « PASS – Concours divers – cotisations ».

Après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité approuve cette participation financière du CCAS d'un montant annuel de 10 €.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20241218-DEL-2024-122-DE  
Date de réception préfecture : 30/12/2024